

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 mars 2016

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux.

Absente excusée : Agnès AUBERT (pouvoir donné à Christiane ROUGET).

Christiane MOREL est nommée secrétaire de séance.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 4 février 2016 : à l'unanimité

II – Urbanisme

A- Départs dossiers vers DDT

Permis de construire modificatif

PAGNOT Ludovic	rue des Granges	Maison d'habitation	Avis favorable
----------------	-----------------	---------------------	-----------------------

B- Retours dossiers vers DDT

Déclarations préalables

BOUVERESSE Damien	4 rue du Moulin	Division de parcelle	Accordé
-------------------	-----------------	----------------------	----------------

C- Divers

Déclaration préalable ROUSSEL Bernard (ravalement de façade) en cours

III – Déclassement immeubles suite à cession

- Vente parcelle AK n°266 d'une contenance de 1 are 36 centiares au profit de Mme Perron
 - Vente parcelle AC n°350 d'une contenance de 3 ares et 70 centiares au profit d'« Ages et Vie »
- Les 2 biens font partie du domaine public mais « ne sont plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public ». Le Conseil municipal décide donc de déclasser les 2 biens et les intégrer dans le domaine privé de la commune pour ainsi procéder à leur cession.

IV – Etude de circulation : définition des priorités et plan d'action

L'étude de circulation a été engagée suite aux accidents au niveau du carrefour RD133/RN57 et en prévision du projet d'implantation de l'entreprise SIS.

22 postes de comptage ont été installés faisant apparaître les conclusions suivantes :

- La circulation en transit est faible
- La circulation des poids lourds représente 2% des véhicules observés et n'est donc pas problématique
- L'installation de la nouvelle entreprise ne devrait avoir qu'un impact limité sur la circulation
- Sur la RN57, la limitation de vitesse à 70 km/h n'est manifestement pas respectée malgré l'installation des bandes rugueuses

Propositions d'aménagements :

- mettre en sens unique la RD133 dans le sens entrant ; du carrefour de Guyans-Durnes jusqu'à l'intersection de la Grande rue (sauf engins agricoles) : accord à l'unanimité,
- mettre en sens unique la rue Elisée Cusenier dans le sens montant ; de la mairie jusqu'à l'intersection de la rue du Champ de Foire (proposition validée à l'unanimité) + la rue du Champ de Foire (cette dernière proposition reste en débat), ceci afin de permettre la mise en place de liaisons douces pour les piétons et les vélos et la création de parking au niveau du Champ de Foire,
- demande de création de deux voies de décélération en provenance de Besançon : au carrefour de Guyans-Durnes sur la RN57, ainsi que sur la RD461 pour l'entrée à Etalans.

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur et Madame REGAZZONI Joël qui observent des nuisances sonores manifestes ressenties jusqu'à l'intérieur de leur habitation depuis l'installation des bandes rugueuses. Cette installation a peu d'impact sur les automobilistes qui ne respectent pas la limitation de vitesse à 70 km/h.

Le Maire appuyé à l'unanimité par le Conseil municipal, engagera une démarche visant à supprimer les bandes rugueuses et les remplacer par un radar tronçon sur la RN57, depuis les Essarts jusqu'aux dernières constructions en direction de Pontarlier et a rédigé un courrier au Préfet dans ce sens.

La Présidente du Conseil départemental soutient ce projet et a également écrit un courrier au Préfet.

V – Adhésion au service d'assistance technique dans le domaine de l'eau (Conseil Départemental)

Le Conseil Départemental propose d'aider les communes afin de leur permettre d'exercer au mieux leurs compétences en matière d'assainissement des eaux usées d'origine domestique. Cet accompagnement est assuré au travers du service d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE).

Par ailleurs, la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) impose le transfert aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre des compétences « assainissement » et « eau potable » au plus tard le 1^{er} janvier 2020. La convention avec le Conseil départemental permettrait également d'accompagner les communes pour conduire les études de transfert.

L'aide du SATE est soumise à participation financière de 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif, soit 369 € par an pour la commune d'Etalans.

Le Conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion au SATE.

VI – Compte-rendu de la réunion du 20 février sur la création d'une commune nouvelle regroupant Etalans, Charbonnières les Sapins et Verrières du Grosbois

Le 20 février a eu lieu une réunion des 3 Conseils municipaux, en présence de Monsieur Setbon, Sous-Préfet.

Les notions de bassin de vie identique, culture commune, richesse humaine se sont dégagées. Par ailleurs, le regroupement permettra d'améliorer la capacité financière et technique des communes.

19 communes ont fusionné en 2015 et 48 sont en projet avancé.

Pour le projet Etalans/Charbonnières/Verrières, le nouveau Conseil municipal sera composé de 32 membres jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020.

Le nom de la commune restera Etalans avec des lieux-dit pour Charbonnières les Sapins et Verrières du Grosbois.

Charbonnières les Sapins fait partie de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CPO) et pourrait régler un « ticket de sortie » pour intégrer la commune nouvelle et donc la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel. La somme n'est pas encore connue mais avec la sortie de la CPO, certaines dettes seront soldées et des actifs remboursés, ce qui équilibrera les finances.

La création de la commune nouvelle est encouragée et s'engage à verser une subvention DETR supérieure à 50% pour tous travaux induits pour la fusion des 3 communes.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera engagée pour le projet « école ».

Monsieur le Maire fait un tour de table afin d'avoir l'avis de chacun des conseillers. Un avis favorable se dégage même si certains expriment leurs craintes et leurs questionnements.

Sans être la seule motivation, l'impact financier, tant au niveau des dotations qu'au niveau des possibilités de subvention, est à prendre en considération.

VII – Destination des coupes de bois 2016-2017

Dans les parcelles **8p-17p-26a-24a-3i-15r-30r** (Emblery et Coutottes).

Alain Peseux présente le bilan financier 2015 :

Vente de bois	+ 37 026.00 €	Travaux	- 8 52500 €
Location terrain chasse	+ 480.00 €	Frais de garderie	- 6 228.00 €

Soit un bilan financier de + 22 753.00 €

Décision de refus d'escompte pour paiement comptant.

VIII – Compte-rendu des commissions et groupes de travail

☞ La commission « Forêt » rappelle que les portions d'affouage doivent être exploitées avant le 30 avril 2016 et enlevées avant le 30 juin 2016.

IX – Vente d'une balayeuse

A un viticulteur du Jura, au prix de 771,75 €.

X – Questions diverses

☞ L'association « Splatsh Club » organisera prochainement une manifestation.

Aucune demande de l'association n'a été reçue en mairie pour l'organisation de la manifestation contrairement à ce qu'annonce l'association, en présentant la mairie comme partenaire du projet.

Et certains membres du Conseil expriment leur crainte quant à la sécurisation autour de la manifestation (stationnement, proximité de la porcherie). Cependant, la mairie n'a aucun pouvoir de décision quant à l'organisation d'une manifestation qui n'est pas communale, mais la gendarmerie a été prévenue.

☞ Station d'épuration : un échange de terrain d'une surface de 141 m² a eu lieu entre la commune et M. Cuchot, riverain de la station.

☞ Monsieur le Maire se félicite de la levée du recours gracieux à titre conservatoire par l'association AESIS auprès du Tribunal Administratif. Chaque acteur a su faire preuve de responsabilités.

Le projet a beaucoup évolué tant au point de vue architectural et urbanistique qu'en matière de flux de circulation et d'accès sur la base des propositions et remarques de l'association.

Les remerciements appuyés sont adressés au Président et au Directeur de SIS et les architectes en charge du projet qui ont énormément travaillé pour faire évoluer le dossier. Par ailleurs, Madame la Présidente du Conseil départemental et M. Guillet, référent, sont associés à ces remerciements pour leur rôle de médiation et de coordination.

Le travail de concertation dans le cadre d'un dialogue constructif sera poursuivi pour la mise en œuvre de ce projet essentiel dans l'intérêt de tous.

☞ Prochaine réunion de Conseil municipal : jeudi 7 avril 2016 à 20h30.

☞ Pour les habitants d'Etalans :

réunion publique sur la création d'une commune nouvelle : vendredi 8 avril à 20h00 en salle 8 de l'espace Douge.

Pour les habitants de Charbonnières les Sapins :

réunion publique sur la création d'une commune nouvelle : samedi 16 avril à 10h30.

Pour les habitants de Verrières du Grosbois :

réunion publique sur la création d'une commune nouvelle : samedi 9 avril à 11h00.

Pour les habitants des 3 communes :

réunion publique sur la création d'une commune nouvelle : samedi 23 avril à 10h30 en salle 8 de l'espace Douge.

☞ Prochaine réunion de Conseil municipal : 7 avril 2016 à 20h30.

☞ Lever de séance : 23h45.

Le Maire
Jean-Marie ROUSSEL

La secrétaire de séance
Christiane MOREL